

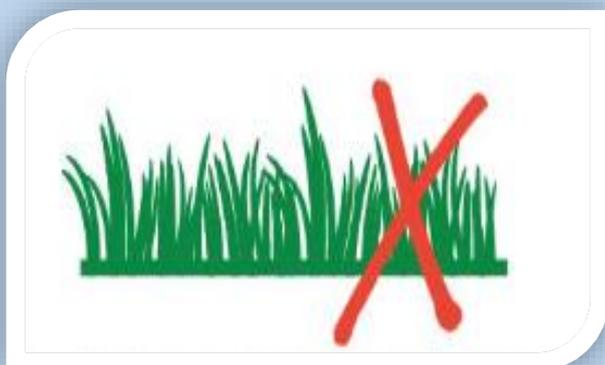


Considérant l'évolution défavorable de la situation de la ressource en eau en absence de toute précipitation, la commune est toujours placée en

ALERTE RENFORCEE



INTERDICTION de remplir les piscines privées >1m³ (y compris remise à niveau et premier remplissage après chantier)



INTERDICTION d'arroser les pelouses, espaces verts publics et privés sauf jardins potagers et autres exceptions de 20h à 8h (2fois/semaine maximum)



INTERDICTION de lavage des véhicules saut ceux avec obligations réglementaires, techniques ou sécuritaires en station



INTERDICTION de nettoyer ses façades et ses toitures